

Ref : CA2024/68

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION
À LA FORMATION À DISTANCE (FAD) POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP
AU TITRE DE LA COMPENSATION DE LEUR HANDICAP**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 octobre 2024** réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Entendu l'exposé de Madame la responsable du pôle Handicap de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve l'exonération des frais d'inscription à la formation à distance (FAD) pour les étudiants en situation de handicap, au titre de la compensation de leur handicap, selon les modalités définies en note ci-jointe.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 octobre 2024.

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

- 7 NOV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 7 NOV. 2024